



M Michel BRUNOT,  
Fédération des Centres Sociaux

Malakoff, le 29 février 2020

Objet : réponse à votre questionnaire du 5 février 2020

Monsieur,

Le Malakoff Citoyen œuvre pour une société plus fraternelle, c'est pourquoi le développement du lien social est au premier point de notre programme.

Les trois piliers de notre action sociale seront : la lutte contre la pauvreté, la participation démocratique et l'enracinement.

Le CCAS est en effet la structure publique prévue par nos institutions pour coordonner l'action sociale, subvenir aux besoins des plus démunis : les personnes âgées, les personnes handicapées, les familles en difficulté ; le CCAS gère aussi des services utiles tels que les crèches, les haltes garderies, les centres aérés et les maisons de retraite.

C'est cependant souvent faute d'une politique appropriée que les citoyens se trouvent dans la nécessité de recourir à l'aide publique, c'est pourquoi nous préférons investir dans la prévention et identifier les risques par un suivi des familles et des individus en difficulté.

Nous souhaitons notamment mettre en place un parrainage des jeunes Malakoffiots en recherche d'emploi par des professionnels expérimentés, ou des jeunes retraités habitant notre ville : préparation d'entretiens, rédaction de CV, suivi dans la recherche et dans emploi. Mais aussi développer un partenariat avec les grands organismes nationaux luttant contre l'exclusion et pour la réinsertion, tel que EMMAUS, l'EPIDE ou les Apprentis d'Auteuil.

Par notre slogan "*Inventez le Malakoff de Demain !*" nous affichons notre volonté d'impliquer les citoyens dans la vie publique, partant du constat que la désaffection pour la vie démocratique vient de la méconnaissance de son fonctionnement, du sentiment de ne pas être écouté et de n'avoir aucun pouvoir sur celle-ci.

C'est notamment l'objet de notre projet de relance des comités de quartier dotés de budgets participatifs : ils se réuniront dans les maisons de quartier au sein desquelles nous voulons rapprocher les services municipaux des citoyens, et, dans lesquelles, nous voulons organiser une vie culturelle et des formations expliquant le fonctionnement de nos institutions.

Nous faisons aussi le constat que beaucoup des maux de notre société sont liés au déracinement : qu'il s'agisse d'étrangers ou de provinciaux déracinés loin de leurs familles naturelles, privés ainsi de l'assistance que leur offre un voisinage familial.

C'est pourquoi nous voulons "faire village" : favoriser l'entraide solidaire de proximité. Nous proposons que l'action municipale accompagne ces solidarités ayant pour principe l'échange démonétisé : recensement des besoins et des offres, intermédiation, assurance et suivi.

Nous voulons, dans un premier temps, orienter cette offre vers le suivi scolaire et le portage de courses ou de menus travaux ménagers, visant un échange intergénérationnel entre personnes retraitées et familles ayant des enfants en phase d'apprentissage scolaire.

L'enracinement est aussi le travail des centres culturels. Ils doivent en effet permettre aux personnes d'origine étrangères d'assimiler la langue, les codes et les règles de la société qui les accueille, et permettre aussi aux Français de comprendre la culture de ceux qu'ils accueillent, favorisant ainsi la compréhension mutuelle.

Nous voulons, par de telles actions, faire que les habitants de notre ville deviennent des acteurs qui se sentent citoyens à part entière, héritiers de sa culture et des valeurs universelles de la République.

Tel est notre programme, conscient que la fraternité ne se décrète pas, mais que l'action publique peut susciter et accompagner les initiatives citoyennes fraternelles, et les canaliser pour accroître leur efficacité.

Nous sommes donc particulièrement à l'écoute des expériences des autres centres sociaux, et nous souhaitons que les agents de Malakoff puissent bénéficier de l'aide et de l'expertise de votre organisation.

C'est pourquoi je vous fais part de nos réponses et réflexions concernant les demandes que vous avez bien voulu nous soumettre, et vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

Stéphane TAUTHUI, et la liste Le Malakoff Citoyen



*Stéphane  
Tauthui*

Site internet : Malakoffcitoyen.fr  
Twitter et Facebook : @Stauthui  
Téléphone : 06 22 71 07 24  
Mail : [contact@malakoffcitoyen.fr](mailto:contact@malakoffcitoyen.fr)

## **REPONSES :**

### **Que représente le centre social en trois mots clés?**

Coordination de l'Action Sociale de la commune.

### **Quelle est pour vous son utilité sur votre commune ?**

Subvenir au besoin des plus démunis : les personnes âgées, les personnes handicapées, les familles en difficulté ; le CCAS gère aussi des services utiles tels que les crèches, les haltes garderies, les centres aérés et les maisons de retraite.

Parmi ses autres missions, prévues à l'article R.123-2 du CASF :

- Les secours d'urgence aux familles en grand difficulté ;
- L'aide alimentaire ;
- L'aide financière personnalisée.

Par ailleurs, le CCAS transmet aux autorités les demandes d'Aide Médicale d'Etat (étrangers en situation irrégulière).

Les CCAS peut aussi se saisir de tout autre domaine relevant de l'action sociale : éducation, action préventive, etc. Ses structures seront donc mises à contribution pour fonder et animer les comités de quartier ainsi que pour le projet d'entraide solidaire de proximité et d'accompagnement vers l'emploi.

### **Comment qualifiez-vous son action ?**

Elle est indispensable en raison de l'accroissement de la pauvreté, des dérèglements apportés par la société moderne (isolement, addictions, exclusion) et des défis que représente l'immigration massive notamment de population et de culture très différentes de celle de la société française, et qu'il faut cependant assimiler.

### **Quels engagements prenez-vous pour garantir la liberté associative de cette structure et soutenir la participation des habitants à la vie locale ?**

Le CCAS est une structure autonome, mais dont les financements sont essentiellement communaux. Il est donc légitime que les citoyens en contrôlent le fonctionnement par leurs représentants, notamment le Maire qui en préside le Conseil d'administration.

Cependant, la loi prévoit la participation au Conseil d'administration du CCAS d'acteurs engagés, nommés par le Président, représentant les intérêts des personnes handicapées, des personnes âgées, des familles et d'associations luttant contre l'exclusion et agissant pour l'insertion.

Nous souhaitons par ailleurs que le CCAS soit à l'écoute des comités de quartier ; aussi nous ferons en sorte de faciliter la remontée des demandes de ces comités vers les instances du CCAS, peut-être par l'accueil au sein de son conseil de représentants de ces comités.

### **Comment envisagez-vous la coopération entre la municipalité et le centre social et culturel ?**

La coopération sera formalisée par une convention de financement et de projet.

Toute redondance entre action communale et action sociale relevant du CCAS devront être évitée : cela sera contrôlé par la présence d'élus siégeant au Conseil municipal et au conseil du CCAS.

Nous favoriserons la mutualisation au sein des services municipaux des services administratifs de gestion du personnel, de gestion financière, de commande publique, de gestion du patrimoine, d'informatique et de logistique.

### **Comment comptez-vous renforcer les missions du centre social et ses moyens ?**

Nous voulons mettre en place une politique d'évaluation de l'efficacité de la dépense publique ; c'est aussi vrai pour la dépense sociale qui représente un coût élevé pour la collectivité ; elle se doit donc d'être efficace.

Le niveau de dépense publique atteint un tel niveau en France que l'on doit envisager une autre manière d'aborder les problèmes : il faut favoriser les projets vertueux, ceux qui permettent avec peu de ressources de résoudre les problématiques multiples : nous pensons que notre projet citoyen d'intermédiation et d'entraide solidaire est de ceux-là.

Tout le monde sait faire quelque chose, il faut donc faire appel à la responsabilité des citoyens qui ne peuvent envisager seulement de recevoir ; il leur faut aussi participer et pratiquer l'échange et, quand c'est possible, le don : c'est l'objet de notre projet.

C'est aussi une question de dignité humaine et nous avons la conviction que ce sera un vecteur d'émancipation et de développement de la confiance en soi des plus défavorisés : n'est-ce pas, par exemple, le projet de la COMMUNAUTE D'EMMAUS.